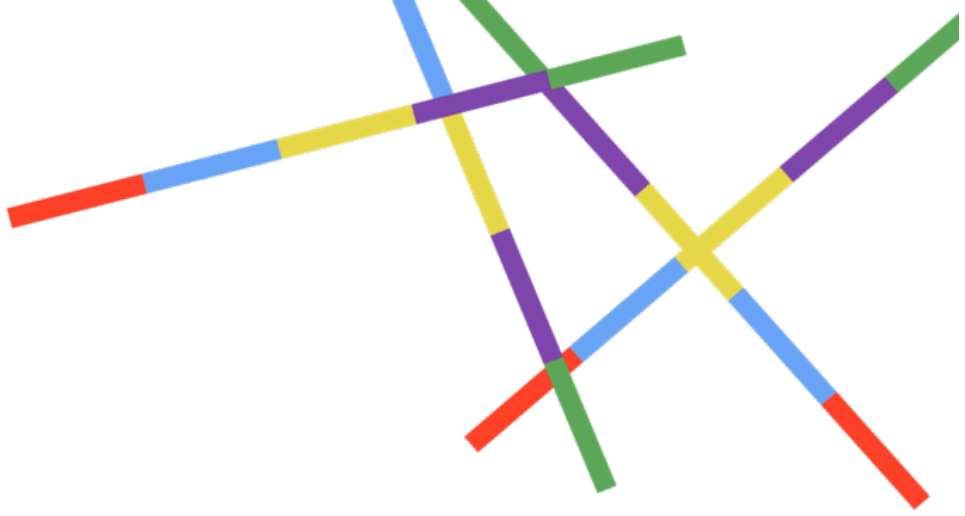




CONSULTANTS

Note de conjoncture

Une croissance qui s'accélère
grâce à un regain de vitalité
des entreprises, mais des
consommateurs toujours frileux



Note de conjoncture

Une croissance qui s'accélère grâce
à un regain de vitalité des entreprises,
mais des consommateurs toujours frileux

INTERVENANTS



Célia STAMMLER

DATE

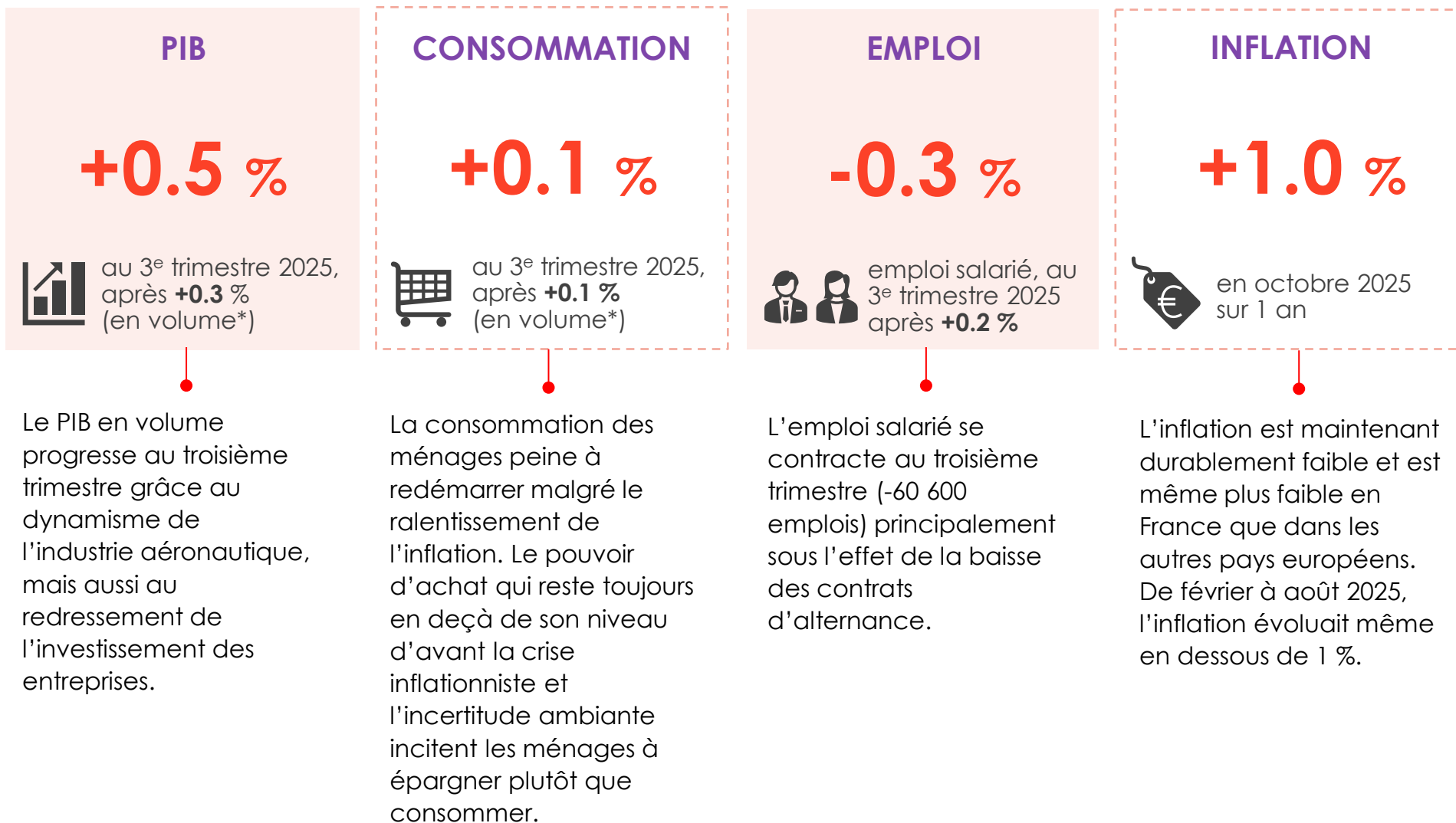
Novembre 2025

Sommaire

●	La conjoncture actuelle	3
○	Le Turnberry deal : un accord commercial asymétrique et coûteux pour l'Europe	15
○	Budget 2026 : pour l'heure, les particuliers ont évité le pire grâce aux amendements déposés, tandis que les hauts revenus et les multinationales sont mis à contribution	19
●	Les perspectives mondiales	29
●	Comment utiliser ces informations en tant que CSE ?	31

● La conjoncture actuelle

La conjoncture française en 4 chiffres-clés



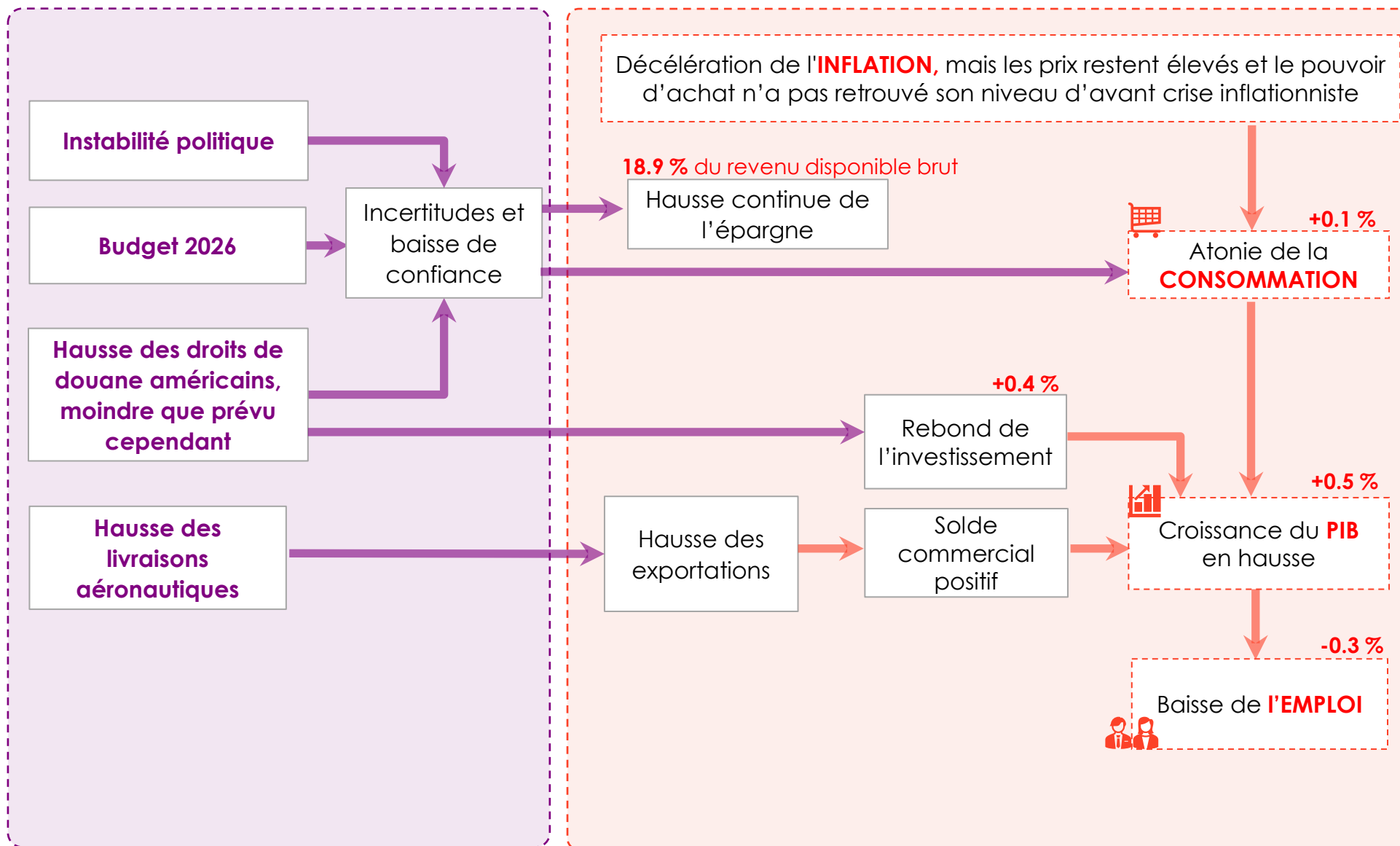
Sources : [Insee, tableau de bord de la conjoncture](#), [Note de conjoncture \(septembre 2025\)](#)

* Corrigé des variations des prix et des variations saisonnières.

Pourquoi ces chiffres ? Un schéma pour comprendre

Forces à l'œuvre au troisième trimestre 2025

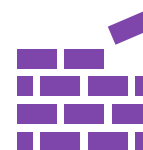
Principales conséquences sur l'économie française



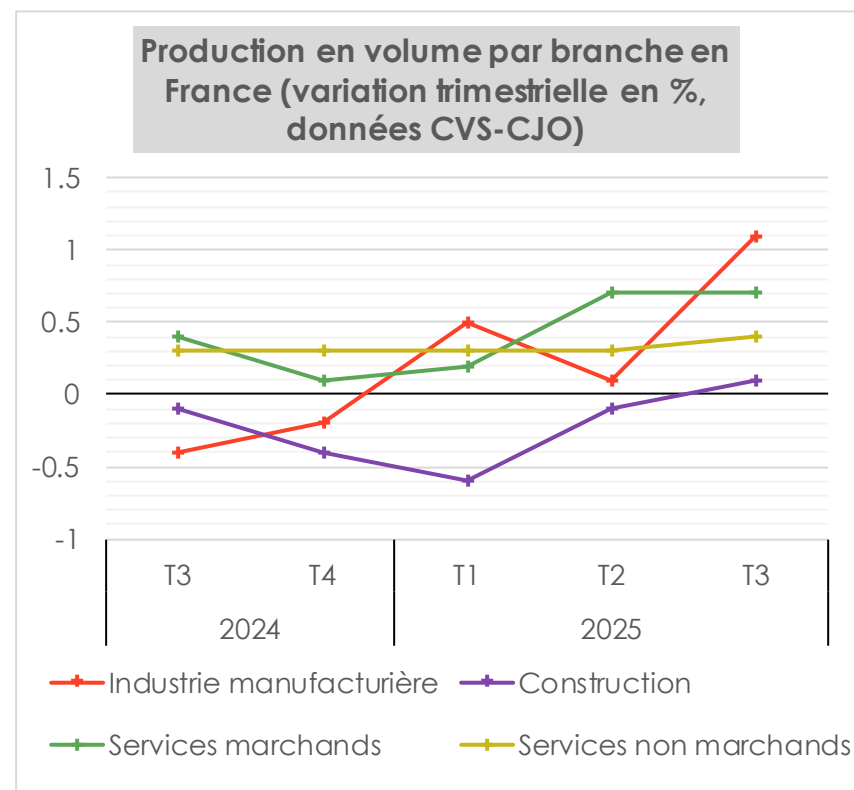
Tous les secteurs ont vu leur production progresser au troisième trimestre. Même la construction retrouve des couleurs après deux années de crise.

Production en volume par branche

- La production en volume dans l'**industrie manufacturière** se redresse pour le troisième trimestre consécutif (+1.1 % au troisième trimestre 2025 par rapport au précédent) après quatre trimestres de baisse. La production des raffineries a rebondi après une période d'arrêt pour maintenance, mais elle ne contribue que peu à la hausse de la production manufacturière. Les branches des biens d'équipements et des autres produits manufacturés voient aussi leur production augmenter. La production aéronautique continue d'augmenter, mais de façon plus modérée ce trimestre.
- Après deux années de baisse, l'activité de la **construction** se redresse enfin au troisième trimestre (+0.1 % après -0.1 %). Les entreprises du secteur sont d'ailleurs nettement plus optimistes sur leurs perspectives d'activité, laissant penser que le bâtiment pourrait enfin se redresser durablement après des années de crise.
- L'activité des **services** poursuit sur sa dynamique. Les services marchands affichent une hausse de leur activité en volume de 0.7 % au troisième trimestre, comme au trimestre précédent. Ce sont les activités d'information-communication ainsi que les services aux entreprises qui ont porté la dynamique de croissance au troisième trimestre.



+0.1 % de production dans la construction au T3 2025 après -0.1 %.

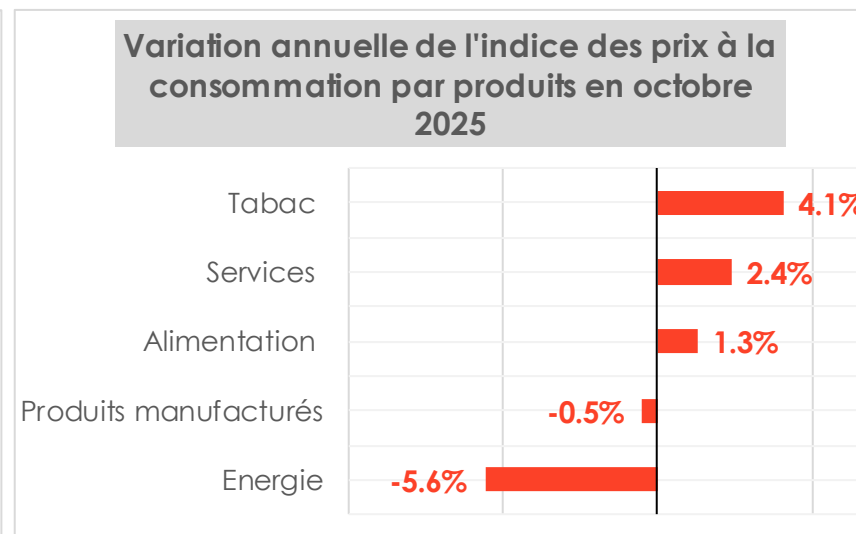
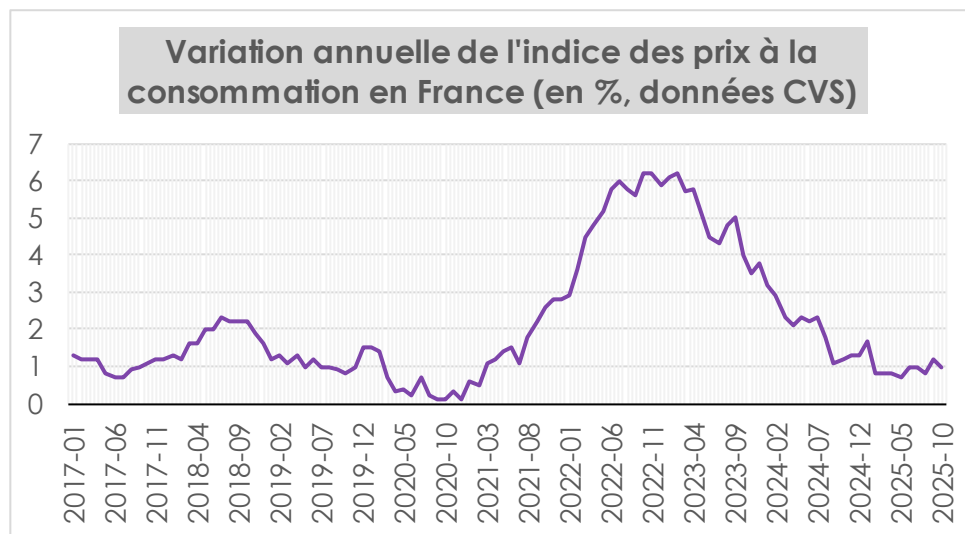


Sources : [Insee, Informations rapides \(30/10/2025\)](#) ; [Insee, Note de conjoncture \(septembre 2025\)](#)

L'inflation décélère et évolue désormais bien en deçà de la cible des 2 %

Mais les prix à la consommation restent toujours supérieurs de 13 % à leur niveau d'il y a quatre ans, en septembre 2021

- Alors que l'inflation moyenne avait atteint 2 % en France en 2024, soit la cible de la banque centrale européenne (BCE), la baisse se poursuit encore en 2025. L'inflation a évolué la majeure partie de l'année à un niveau inférieur ou égal à 1 %, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis début 2021. Ce ralentissement de l'inflation s'explique notamment par la baisse des prix de l'énergie en France depuis février. En octobre encore, les prix de l'énergie ont baissé de 5.6 % sur un an. Les prix des produits manufacturés suivent également cette trajectoire baissière : -0.5 % sur un an en octobre 2025.
- Les prix de l'alimentaire, des services et du tabac continuent d'augmenter bien qu'ils évoluent nettement plus lentement ces derniers mois. Mais la baisse de l'inflation globale ne signifie pas que les prix baissent et retrouvent leur niveau d'avant crise. En septembre 2025, les prix étaient toujours supérieurs de 13 % à leur niveau d'il y a quatre ans, en septembre 2021, avant que les prix ne connaissent une hausse sans précédent.

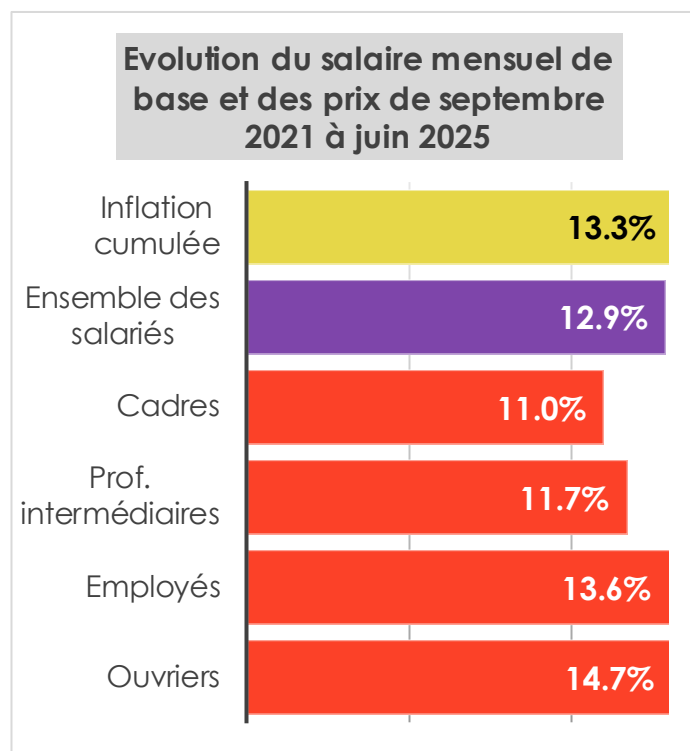


Source : Insee

Salaires réels : les hausses ne permettent toujours pas de compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées pendant l'épisode inflationniste

+1.4 % de hausse de salaire réel cumulée entre 2024 et mi 2025

- Avec la décélération de l'inflation, les hausses de salaires sont plus contenues en 2025 que les années précédentes. Au deuxième trimestre, le salaire mensuel de base (hors primes et heures supplémentaires) a augmenté de 2 % sur un an, inférieur d'un point par rapport à la hausse de 3 % sur un an, observée au second trimestre 2024.



- Pourtant, **les pertes de pouvoir d'achat accumulées par les salariés pendant les deux années de forte inflation en 2022 et 2023 sont encore loin d'avoir été compensées.** Le salaire moyen par tête réel (corrigé de l'inflation) affiche une hausse cumulée de 1.4 % entre 2024 et mi 2025, soit nettement en deçà des pertes cumulées en 2022 et en 2023 (-2.4 %).
- Une large part du regain de salaire réel est due aux revalorisations du SMIC (+1.1 % au 1er janvier 2024, puis +2 % en novembre 2024). Or, le SMIC ne concerne qu'un travailleur sur cinq. Les professions intermédiaires, qui ont généralement un salaire supérieur au SMIC, n'ont eu que 11.7 % d'augmentation de salaire entre septembre 2021 et juin 2025, alors que l'inflation cumulée atteignait 13.3 % sur la période.
- Selon les prévisions de l'Insee, le salaire mensuel de base réel ne devrait progresser que de 0.9 % en 2025. Les hausses de salaires ne permettront donc toujours pas aux salariés de retrouver le pouvoir d'achat qu'ils ont perdu. Les salariés apparaissent ainsi comme les grands perdants de la crise inflationniste.

Sources : Insee, note de conjoncture de juillet 2024, juin 2025 et septembre 2025 ; [Dares](#)

Une consommation intérieure atone plombée par l'incertitude grandissante

La consommation des ménages ne redémarre pas et la confiance est au plus bas



- Malgré la baisse de l'inflation, la consommation française ne redémarre pas. La consommation augmente d'à peine 0.1 % pour le deuxième trimestre consécutif, après avoir reculé au premier trimestre 2025.
- Les gains de pouvoir d'achat permis par la baisse de l'inflation ont essentiellement été épargnés. **Le taux d'épargne bat un nouveau record chaque trimestre** en France alors qu'il reflue dans la plupart des pays européens en 2025. Il atteint 18.9 % du revenu disponible brut au deuxième trimestre.
- Le pessimisme des consommateurs français est clair. Alors que la confiance des ménages se redressait jusqu'à l'été 2024, elle recule presque continûment depuis. Les craintes du chômage atteignent un niveau au plus haut depuis 10 ans, **l'incertitude politique et la peur des orientations budgétaires de la loi de Finances 2026 pèsent sur le moral des consommateurs** qui préfèrent dès lors épargner plutôt que consommer. Et l'incertitude est encore montée d'un cran récemment avec la chute du Gouvernement en septembre et la volte-face du Premier ministre Sébastien Lecornu.

La confiance des ménages est bien en dessous de sa moyenne de longue période et se situe au plus bas depuis deux ans.

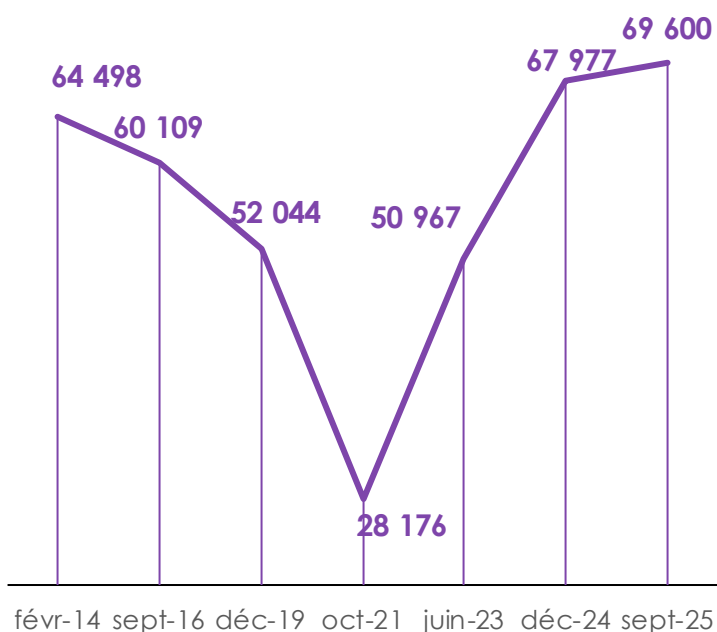
Sources : [Insee, Note de conjoncture \(septembre 2025\)](#) ; [Banque Palatine et Mouvement des entreprises de taille intermédiaire \(septembre 2025\)](#) ; [Les Échos \(septembre 2025\)](#)

En septembre, les défaillances d'entreprises atteignent un nouveau record

69 600 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en septembre sur un an

14 371 défaillances d'entreprises au troisième trimestre, soit 5.2 % de plus qu'il y a un an.

Evolution du nombre de défaillances d'entreprises en France (glissement sur 12 mois)



- Les défaillances d'entreprises battent sans cesse de nouveaux records. **En septembre, on dénombre 69 600 défaillances d'entreprises sur un an, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis au moins 15 ans.** Rien que de juillet à septembre 2025, les défaillances d'entreprises ont grimpé de 5.2 %, atteignant 14 371, un record pour une période estivale selon Altares.
- Si les défaillances concernent davantage les TPE et les PME, **les entreprises de plus grandes tailles et les plus anciennes ne sont plus épargnées.**
 - Les défaillances d'entreprises de plus de 15 ans entrées en cessation de paiement ont augmenté de 18 % sur un an.
 - Elles augmentent de 5 % pour les entreprises de plus de 20 salariés. Sur les 460 entreprises en défaut actuellement, 46 comptent plus de 100 de salariés, menaçant de suppression près de 10 000 emplois.
- Ce rebond peut s'expliquer, pour partie, par un effet de rattrapage post-covid après une mise sur une pause des difficultés des entreprises pendant la pandémie. Des dispositifs de soutien aux entreprises, comme le prêt garanti par l'État (PGE), avaient été mis en place pour soutenir les entreprises en difficulté. Ce soutien artificiel n'a fait qu'allonger la durée de vie de certaines entreprises qui auraient de toute façon fait faillite. Par ailleurs, la mollesse de la demande globale empêche la reprise d'activité des entreprises. La trésorerie des entreprises est mise à rude épreuve par ces deux effets cumulés.

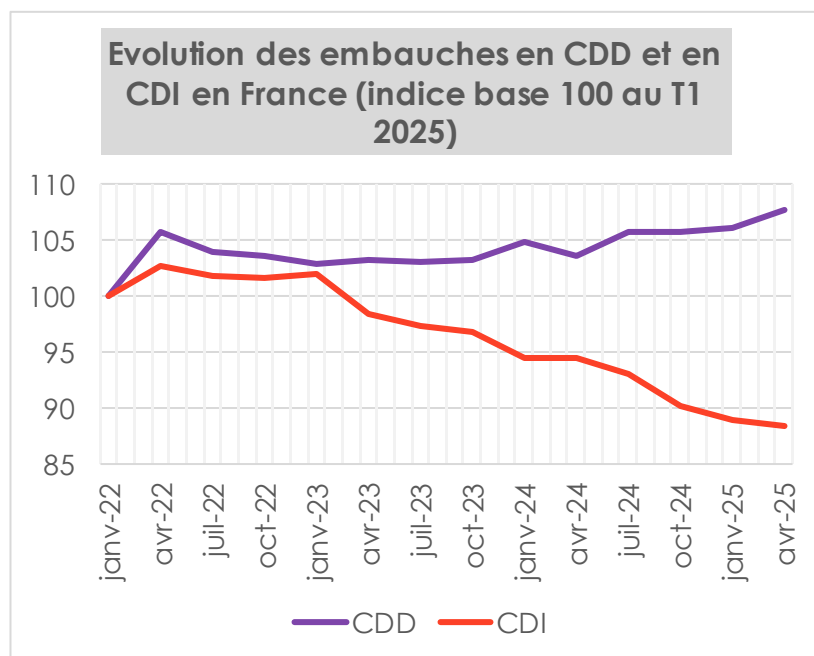
Source : [Altares, Étude de défaillances et sauvegardes des entreprises en France au 3e trimestre 2025](#)

Dans ce contexte incertain, les entreprises restent prudentes et privilégient de plus en plus les contrats précaires contribuant à renforcer toujours plus les inégalités

Au deuxième trimestre 2025, la part des embauches en CDI a atteint son plus bas niveau depuis 2017

- Bien que les embauches continuent d'augmenter timidement, les entreprises sont de plus en plus frileuses à embaucher de façon durable. L'incertitude sur l'avenir et les difficultés rencontrées par les entreprises (pressions sur la trésorerie, baisse de la demande, etc.) ne les incite guère à proposer des contrats à durée indéterminée (CDI) lorsqu'elles embauchent.

Seulement 15 % des embauches se faisaient en CDI au deuxième trimestre 2025, un chiffre en baisse de deux points en seulement un an.



- De ce fait, **les embauches en CDI baissent depuis le deuxième trimestre 2023** en France. Mais ce trimestre, elles tombent sous le seuil symbolique des 100 000, et s'établissent à seulement 95 600, un niveau au plus bas depuis quatre ans. Ainsi, la part des embauches en CDI retombe pour la première fois à son niveau de 2017 (15 %). Celle-ci s'est érodée de deux points en à peine un an et de trois points depuis 2021.
- Dans le même temps, **les embauches en CDD sont en croissance** : +4 % sur un an au deuxième trimestre 2025.
- Si les contrats courts sont un moyen de flexibiliser la force de travail pour les entreprises en fonction du niveau d'activité, les conséquences sociales de ce type de contrat sont pourtant désastreuses et contribuent à renforcer considérablement les inégalités.

Sources : [Dares, Les embauches accélèrent au 2e trimestre 2025 \(octobre 2025\)](#) ; [Banque des territoires, Conditions de travail et précarité : "une fracture sociale majeure", pour l'Observatoire des inégalités \(juin 2025\)](#)

Dans ce contexte incertain, les entreprises restent prudentes et privilégient de plus en plus les contrats précaires contribuant à renforcer toujours plus les inégalités

La hausse de l'emploi de courte durée contribue à alimenter une fracture sociale importante et renforce la précarité

- La précarité de l'emploi s'accompagne d'importantes difficultés financières pour les personnes concernées avec des risques fréquents de pertes de revenus. En conséquence, l'accès aux besoins primaires tels que se nourrir suffisamment et vivre dans un logement décent n'est même plus garanti.
 - **54 % des personnes en contrat précaire risquent de restreindre encore plus leur alimentation dans les mois qui viennent**, selon une étude d'Andès et Ipsos.
 - **21 % d'entre elles risquent également de perdre leur logement** dans les prochains mois.
- Cette hausse de l'emploi précaire contribue à alimenter une "fracture sociale majeure" d'après un récent rapport de l'observatoire des inégalités. En plus de restreindre l'accès à certaines ressources, l'instabilité induite par les contrats de travail de courte durée empêche de se projeter dans l'avenir et peut même être un frein à fonder une famille. C'est donc un véritable risque d'exclusion sociale et de précarité qui plane sur les personnes concernées par ce type de contrat.



Sources : [Banque des territoires, Conditions de travail et précarité : "une fracture sociale majeure", pour l'Observatoire des inégalités \(juin 2025\)](#) ; [Andès et Ipsos, Baromètre national des travailleurs pauvres \(avril 2025\)](#)

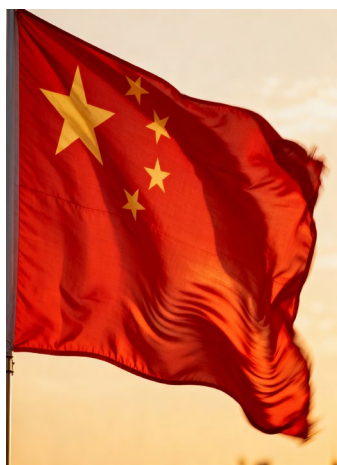
La croissance de la zone euro est restée timide, mais l'incertitude commence à se réduire

- L'activité économique de la zone euro progresse modérément pour le deuxième trimestre consécutif (+0.2 % au troisième trimestre après +0.1 %). L'Espagne (+0.6 %) et la France (+0.5 %) ont été les principales contributrices à la croissance de la zone euro ce trimestre. Si les moteurs de la croissance espagnole sont au vert, l'activité économique française a, quant à elle, surtout été boostée par les exportations aéronautiques ce trimestre, et bien plus modérément par l'investissement. En revanche, l'activité de la première et de la troisième économie de la zone euro que sont l'Allemagne et l'Italie a stagné ce trimestre après s'être repliée au deuxième trimestre (respectivement -0.2 % et -0.1 %).
- La croissance économique de la zone euro a notamment été favorisée par une **légère diminution de l'incertitude** qui plane depuis plusieurs mois et pèse sur la demande. Plusieurs facteurs ont contribué à réduire légèrement l'incertitude en zone euro :
 - **L'amélioration des négociations commerciales entre la Chine et les États-Unis.** Dans ce cadre, la Chine va suspendre son système de licences sur les terres rares permettant ainsi la reprise des exportations.
 - La **signature de l'accord commercial entre les États-Unis et l'Europe.** Cet accord a permis de porter les tarifs douaniers sur la plupart des produits européens exportés aux États-Unis à 15 %, contre les 20 % qui prévalaient jusqu'ici, et contre les 30 % qui devaient initialement s'appliquer à la fin de la trêve.
 - Le **cessez-le-feu à Gaza.**

Sources : [Eurostat \(30/10/2025\)](#) ; [Le Monde \(31/10/2025\)](#)

L'économie américaine se redresse, et la croissance chinoise reste modeste en raison d'une demande intérieure fragile

- Aux **États-Unis**, l'activité économique se redresse au deuxième trimestre 2025 (+0.8 % après -0.1 %) grâce au recul des importations après la forte hausse du début d'année en prévision de l'augmentation des droits de douane. La demande intérieure privée est restée dynamique à +0.5 % au premier et deuxième trimestre 2025. Si l'activité économique est restée résiliente, le marché du travail affiche quant à lui des premiers signes de retournement. Les créations d'emploi chutent, les indices de l'Institute for Supply Management (ISM) sur les intentions d'embauche se dégradent et le taux de rotation de la main-d'œuvre est faible. Cette dégradation du marché du travail pourrait tirer à la baisse les revenus des ménages, pénalisant ainsi la consommation américaine dans les trimestres à venir.



- En **Chine**, l'activité économique a progressé de 1.1 % au deuxième et troisième trimestre 2025 après +1.2 % au premier trimestre. En glissement annuel, la croissance était de 4.8 % au troisième trimestre, soit le niveau le plus faible depuis l'été 2024. La crise immobilière persiste et les prix de l'immobilier neuf ont continué de flancher (-2.2 % en septembre sur un an) pesant sur la confiance des Chinois et nuisant à la consommation. L'économie chinoise reste impactée par un déséquilibre entre une offre dynamique et une demande intérieure atone, alimentant la déflation et augmentant les exportations. Alors que la Chine a été durement frappée par la politique tarifaire américaine, les industriels chinois ont surpris par leur capacité à trouver rapidement de nouveaux débouchés pour leurs produits. Les exportations chinoises se sont donc reportées majoritairement vers l'Europe et les autres pays d'Asie.

Sources : [Insee, Note de conjoncture \(septembre 2025\)](#) ; [FMI, Perspectives de l'économie mondiale \(octobre 2025\)](#) ; [Le monde \(15/07/2025\)](#) ; [Les Échos \(20/10/2025\)](#)

- La conjoncture actuelle

Le Turnberry deal : un accord commercial asymétrique et coûteux pour l'Europe

L'accord commercial fixe un tarif douanier plancher de 15 % sur la plupart des produits européens exportés aux États-Unis, contre les 20 % qui s'appliquaient initialement

Contenu général de l'accord

- Le 27 juillet 2025, l'Union européenne et les États-Unis ont signé un accord commercial appelé "Turnberry deal" qui prévoit un allègement des tarifs douaniers sur les produits européens exportés aux États-Unis. L'accord a été signé de justesse, avant que Donald Trump mette à exécution sa menace de porter les droits de douane à 30 % sur les produits européens si aucun accord n'avait été trouvé à la date butoir du 1^{er} août.
- Cet accord fixe donc un taux de droit de douane plancher de 15 % sur la plupart des produits européens exportés aux États-Unis depuis le 7 août 2025, contre 20 % avant l'accord commercial. Le secteur automobile se verra aussi appliquer ce taux plancher de 15 % alors qu'il était soumis depuis mars à une surtaxe douanière de 25 %.
- Ce tarif plancher de 15 % comprend le taux de droit de douane de la nation la plus favorisée (NFP). Ainsi, un produit européen soumis à un taux de droit de douane NFP de 7 % lors de son exportation aux États-Unis se verra appliquer un taux de droits de douane additionnel de 8 % pour atteindre un tarif douanier total de 15 %. À l'inverse, les marchandises européennes exportées aux États-Unis dont le taux de droit de douane NFP dépasse les 15 % ne se verront pas imposer de droits de douane additionnels, et conserveront ainsi leur taux actuel.



Sources : [Vie publique \(25/08/2025\)](#) ; [Toute l'Europe \(28/07/2025\)](#) ; [douane.gouv.fr](#)

En contrepartie de ces concessions tarifaires, l'Europe a pris d'importants engagements envers les États-Unis sur les trois prochaines années

Un abandon réciproque des droits de douane sur certains produits

- Les États-Unis et l'Europe ont prévu quelques exemptions sur certains secteurs stratégiques. Les deux parties ont convenu de lever réciproquement leurs droits de douane sur certains produits : semi-conducteurs, équipements aéronautiques, matières premières critiques, et certains produits chimiques. Ces derniers sont donc soumis depuis le 1^{er} septembre à un régime dérogatoire à la taxe plancher de 15 %, et se voient appliquer uniquement le tarif douanier de la clause de la nation la plus favorisée (NFP). Pas d'exemption prévue cependant pour les vins et spiritueux européens qui restent soumis à la taxe de 15 % alors que la filière espérait en être dispensée.
- L'accord ne prévoit pas non plus de tarif spécifique pour l'acier et l'aluminium qui restent encore soumis aux tarifs douaniers de 50 %.

D'autres contreparties coûteuses pour l'Europe

- En plus des concessions sur les tarifs douaniers, l'Union européenne a pris plusieurs engagements extratarifaires envers les États-Unis sur les trois prochaines années :
 - Acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (pétrole et gaz), soit environ 250 milliards d'euros par an. Au regard des importations européennes d'énergie en provenance des États-Unis en 2024 (80 milliards de dollars), l'Union européenne devra donc tripler ses importations d'énergie chaque année.
 - Acheter du matériel militaire américain.
 - Acheter pour 40 milliards de dollars de puces d'intelligence artificielle américaines.
 - Investir 600 milliards de dollars dans des secteurs stratégiques aux États-Unis.

Sources : [Vie publique \(25/08/2025\)](#) ; [Toute l'Europe \(28/07/2025\)](#) ; [douane.gouv.fr](#) ; [Rexecode \(31/07/2025\)](#)

Les droits de douane européens semblent toutefois moins désavantageux que ceux des autres partenaires commerciaux des États-Unis, conférant à l'Europe un avantage compétitif potentiel

Comparaison des accords commerciaux signés par l'administration Trump

- Alors que de nombreuses voix s'élèvent en Europe pour qualifier l'accord commercial signé de désavantageux pour l'Europe, la comparaison mondiale des accords commerciaux conclus avec l'administration Trump rend le constat plus nuancé.

Pays	Droits de douane prévus dans le cadre d'un accord	Date de l'accord	Droits de douane réciproques annoncés le 2 avril	Nouveau taux annoncé en juillet
Japon	15 %	24 juillet	24 %	25 %
Royaume-Uni	10 %	8 mai	10 %	/
Vietnam	20 %	2 juillet	46 %	/
Indonésie	19 %	22 juillet	32 %	32 %
Philippines	19 %	22 juillet	17 %	20 %
Chine	47 %	30 octobre	145 %	/
Union européenne	15 %	27 juillet	20 %	30 %

- Contre toute attente, **l'Union européenne, et ses 15 % de droits de douane, se situe dans la tranche basse des tarifs douaniers négociés par les principaux partenaires commerciaux des États-Unis.** Seul le Royaume-Uni a fait mieux, négociant des tarifs douaniers de 10 %.
- Les pays asiatiques ont quant à eux accepté des tarifs douaniers bien plus élevés, à 47 % par exemple pour la Chine.
- L'Union européenne dispose donc d'un avantage compétitif potentiel notable par rapport aux pays asiatiques sur les produits qu'elle exporte aux États-Unis.
- Néanmoins, l'avantage compétitif potentiel de l'Europe pourrait être compensé par les importantes contreparties extrafinancières qui lui sont demandées.

Source : [Rexecode \(31/07/2025\)](#)

● La conjoncture actuelle

Budget 2026 : pour l'heure, les particuliers ont évité le pire grâce aux amendements déposés, tandis que les hauts revenus et les multinationales sont mis à contribution

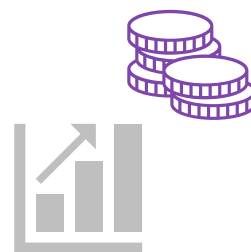
Une situation budgétaire préoccupante au cœur des débats pour le budget 2026

Les chiffres clés de la dette française



3 416.3

milliards d'euros de dettes à la fin du T2 2025.



+70.9 milliards d'euros de dettes au T2 2025 vs T1 2025.

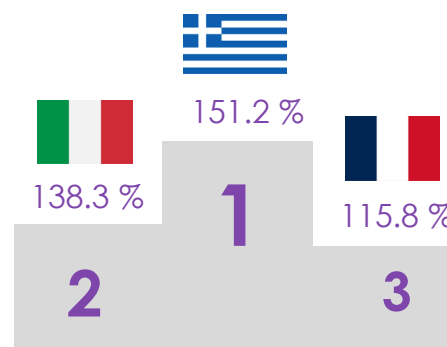
5.8 %



de déficit public en 2024, loin des 3 % imposés par le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'UE.



La France, 3^e pays le plus endetté de l'UE au T2 2025.



Une situation budgétaire préoccupante au cœur des débats pour le budget 2026

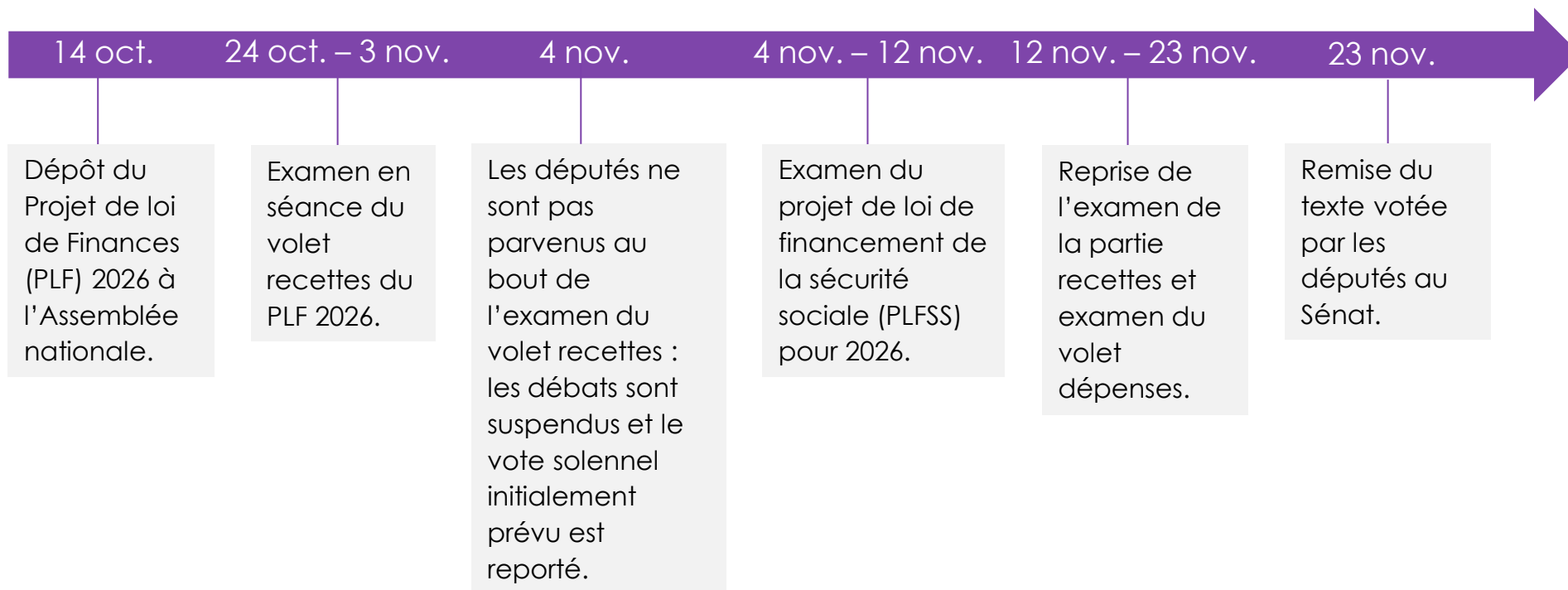
- La situation budgétaire de la France s'est fortement dégradée depuis la crise sanitaire, avec un déficit public qui s'établit à 5.8 % du PIB en 2024 et une dette publique qui atteint 115.8 % du PIB au deuxième trimestre 2025. La France se place ainsi en tant que troisième pays européen le plus endetté de l'Union européenne, juste derrière l'Italie et la Grèce.
- Cette situation budgétaire préoccupante alarme les institutions nationales, européennes ainsi que les agences de notation qui réclament un redressement rapide des comptes publics français. Depuis juillet 2024, **la France a donc été placée en procédure de déficit excessif par l'Union européenne** pour non-respect des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance. En début d'année 2025, la Cour des Comptes pointait du doigt la "dérive inédite des finances publiques en 2024, qui prolonge et aggrave celle de 2023" et réclamait un redressement des finances publiques dès 2025 (qui n'a finalement pas eu lieu, la dette ayant encore augmenté fortement cette année). Tout récemment, **les agences de notation Fitch et S&P ont dégradé la note souveraine de la France**, qui passe d'un AA- à un A+, à égalité avec l'Espagne et le Portugal, estimant que la trajectoire budgétaire établie manquait de crédibilité.
- Face à ces pressions, les comptes publics doivent être redressés et le déficit public réduit dès 2026.

"Une dérive inédite des finances publiques en 2024, qui prolonge et aggrave celle de 2023".

Rapport de la Cour des Comptes, février 2025

Sources : [Cour des comptes \(février 2025\)](#) ; [Les Échos \(octobre 2025\)](#) ; [Le Monde \(octobre 2025\)](#) ; [Toute l'Europe \(octobre 2025\)](#)

Calendrier parlementaire du vote du budget 2026



Calendrier parlementaire du vote du budget

L'Assemblée nationale dispose d'un délai de 40 jours pour examiner et voter le PLF en première lecture. L'allongement de l'examen du volet recettes amputera ainsi d'autant l'examen du volet dépenses. Quelle que soit l'avancée des débats à l'Assemblée nationale, le texte sera envoyé au Sénat le 23 novembre 2025 à minuit. Au total, le Parlement dispose de 70 jours pour voter le PLF, soit jusqu'au 23 décembre 2025.

Sources : [LCP Assemblée Nationale \(03/11/2025\)](#) ; [Vie Publique \(04/11/2025\)](#)

Les amendements déposés par les députés ont évité le pire pour le pouvoir d'achat des ménages, contrairement à ce qui était prévu dans le texte initial du gouvernement

- **Les principales mesures qui concernent les particuliers :**

- Rejet du gel du barème de l'impôt sur le revenu proposé dans le texte initial du gouvernement qui aurait conduit 200 000 foyers supplémentaires à payer cet impôt. Le barème devrait finalement être indexé sur l'inflation estimée à 1.1 %.
- Rejet de la fiscalisation des indemnités journalières des personnes en affection longue durée. Le gouvernement voulait taxer les indemnités journalières des 14 millions de personnes malades en France.
- Adoption de la défiscalisation des pensions alimentaires pour les parents qui en reçoivent et fiscalisation pour les parents qui en versent.
- Adoption de la défiscalisation totale des heures supplémentaires, supprimant ainsi le plafond existant de 7 500 euros au-delà duquel les heures supplémentaires étaient fiscalisées. Cette bonne nouvelle pour les salariés fragilise cependant le budget de la sécurité sociale.
- Maintien de la réduction d'impôt sur les frais de scolarité des enfants inscrits dans le secondaire et le supérieur, alors que le gouvernement prévoyait initialement de supprimer cette mesure dans le budget 2026.
- Adoption d'un crédit d'impôt sur les frais d'EHPAD pour les familles aux revenus modestes. La mesure consiste à transformer la réduction d'impôt de 25 % sur les frais de séjour déjà existante en crédit d'impôt qui inclut désormais les non imposables, jusqu'ici exclus du dispositif.

Sources : [Vie publique \(04/11/2025\)](#) ; [L'humanité \(04/11/2025\)](#) ; [France info \(02/11/2025\)](#)

Les hauts revenus mis à contribution, mais moins que ce que certains espéraient

- **Les principales mesures qui concernent les plus fortunés :**
 - Transformation de l'impôt sur la fortune immobilière en un nouvel impôt sur la fortune improductive qui intègre dans l'assiette les "actifs improductifs" tels que biens meubles (les objets précieux, voitures, yachts, avions, meubles meublants, etc.), mais aussi les "actifs numériques, assurance-vie pour les fonds non alloués à l'investissement productif".
 - Contribution sur les hauts revenus (taux minimal d'imposition de 20 % pour les ménages dont les revenus dépassent 250 000 € par an) prolongée jusqu'au passage du déficit sous les 3 % du PIB.
 - Mais rejet de la taxe Zucman et Zucman allégée qui visait à instaurer un impôt de 2 % sur les patrimoines de plus de 100 millions d'euros.
 - Et adoption d'une version allégée de la taxe sur les holdings patrimoniales. L'amendement adopté réduit nettement le nombre de holdings concernées par la taxe en raison du rehaussement du seuil de détention par une personne physique à 33 % à 50 %.

Sources : [Vie publique \(04/11/2025\)](#) ; [L'humanité \(04/11/2025\)](#) ; [France info \(02/11/2025\)](#)

Les multinationales ciblées par des hausses d'impôts, un allègement pour les entreprises nationales

● Les principales mesures qui concernent les entreprises :

- Abaissement de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Le taux maximal de la CVAE sera abaissé de 0.28 % à 0.19 % en 2026, puis à 0.09 % en 2027 avant sa suppression définitive en 2028.
 - Adoption d'un impôt sur le bénéfice des multinationales proportionnellement à leur activité réalisée en France. L'objectif visé est de renforcer la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales. Le taux d'imposition de la part des bénéfices mondiaux imposée en France sera égal à 25 %.
 - Doublement de la taxe sur les GAFAM, qui cible les géants de la technologie (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Le taux d'imposition passe ainsi de 3 % à 6 %.
 - Adoption de la hausse de la taxation du rachat d'actions, passant de 8 % à 33 % et taxe exceptionnelle sur les superdividendes.
 - Suppression d'un avantage fiscal pour les entreprises de fast-fashion comme Shein ou Temu.
 - Le "Pacte Dutreil" qui allège la fiscalité lors des transmissions d'entreprises familiales a été légèrement durci, bien que l'essentiel du dispositif ait été conservé. Les biens non professionnels sont exclus de ces allègements.
- ➔ Attention toutefois, les mesures qui ont pour l'heure été adoptées ne font pas partie de la version finale du budget 2026. Le texte devra d'abord faire l'objet d'un vote solennel au sein de l'Assemblée nationale avant d'être soumis à validation par le Sénat.

Sources : [Vie publique \(04/11/2025\)](#) ; [L'humanité \(04/11/2025\)](#) ; [France info \(02/11/2025\)](#) ; [Les Échos \(28/10/2025\)](#) ; [Le Monde \(03/11/2025\)](#) ; [Les Échos \(28/10/2025\)](#)

Les 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises devraient rester relativement épargnés par l'austérité budgétaire

- Alors que les finances publiques sont au plus mal et que le gouvernement prévoyait d'importantes coupes budgétaires du côté des ménages et des services publics, les aides publiques accordées aux entreprises semblent quant à elles relativement épargnées par les mesures d'austérité budgétaire alors qu'elles représentent pourtant le premier poste de dépenses de l'État.
- **Le patronat a perçu la somme colossale de 211 milliards d'euros d'aides publiques en 2023**, selon un récent rapport de la commission d'enquête du Sénat qui a tenté d'évaluer le montant et la nature de ces aides alors que celles-ci font l'objet d'un véritable manque de transparence, de contrôle et de suivi de la part de l'État. Et ces 211 milliards d'euros ne prennent même pas en compte les aides versées par les collectivités locales et l'Union européenne qui viennent encore alourdir ce montant.
- Et le gouvernement compte bien préserver les aides attribuées aux entreprises. Dans la version initiale du PLF 2026, au sein du volet sur les dépenses, le gouvernement prévoyait "un recentrage des aides de l'État aux entreprises" espérant ainsi réaliser 1.5 milliard d'euros d'économies en 2026. Un effort plus que minime au regard des 211 milliards d'euros d'aides publiques dont elles avaient bénéficié en 2023.
- D'autant plus que l'efficacité des aides publiques en tant que soutien à l'emploi et à la compétitivité interroge. En effet, **malgré les sommes astronomiques d'aides publiques qui leur ont été versées, de nombreux grands groupes ont annoncé des suppressions d'emplois en France alors même qu'ils généraient, pour la plupart, un résultat net positif** (cf. pages suivantes).



211 milliards d'euros
d'aides publiques
accordées aux
entreprises en 2023

Sources : [Commission d'enquête du Sénat, Rapport sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants \(juillet 2025\)](#) ; [Le Monde \(20/10/2025\)](#)

Les grands groupes ont multiplié les licenciements et les fermetures en dépit d'un soutien massif des administrations

Groupe / Société	Président / Directeur général	Résultat net en 2023 (en euros)	Aides publiques perçues en 2023 (en millions d'euros)	Suppressions d'emplois récentes ou à venir
Lactalis	Emmanuel Besnier	428 millions	18.7	Arrêt de 900 contrats avec des producteurs de lait en 2025 et de 279 contrats en 2026
LVMH	Bernard Arnault	16 milliards	275	1 200
Unilever France	Nicolas Liabeuf	6.5 milliards	7	3 200 suppressions de postes en Europe d'ici fin 2025
Danone	Antoine Bernard de Saint-Affrique	881 millions	33.4	/
CMA-CGM	Rodolphe Saadé	4.1 milliards	127.2	/
Kering	François-Henri Pinault	3 milliards	4	/
STMicroelectronics	Jean-Marc Chéry	3.9 milliards	487	1 000 départs volontaires en France seront à prévoir
Ubisoft	Yves Guillemot	157 millions (au 31/03/2024)	38.4	/
ArcelorMittal	Alain Le Grix de la Salle	946 millions	298	630 suppressions de postes d'ici 2026
Auchan	Guillaume Darasse	-378 millions	636 millions d'aides fiscales entre 2013 et 2023 et 1.3 milliard d'euros d'allègement de cotisations sociales.	2 384 suppressions de poste dans le cadre d'un PSE

Note : Liste non exhaustive des sociétés interrogées par le Sénat dans le cadre de la Commission sur les aides publiques.

Sources : [Sénat, Comptes rendus de la commission d'enquête sur les aides publiques aux entreprises](#) ; L'humanité ; Les Échos ; Le Monde ; France Bleu

Les grands groupes ont multiplié les licenciements et les fermetures en dépit d'un soutien massif des administrations

Groupe / Société	Président / Directeur général	Résultat net en 2023 (en euros)	Montant des aides publiques perçues en 2023 (en millions d'euros)	Suppressions d'emplois récentes ou à venir
Vinci	Xavier Huillard	5.1 milliards	147	Vinci immobilier se sépare de 20 % de ses effectifs
Renault	Jean-Dominique Senard	891 millions	236.5	1 700 suppressions de postes entre 2022 et 2024
Carrefour	Alexandre Bompard	1.2 milliard	330 (chiffres 2024)	- 33 % des effectifs depuis 2017 en raison des magasins passés en location-gérance
Orange	Christel Heydemann	2.9 milliards	233.1 (chiffres 2024)	Plan de départ volontaire sur 640 postes
Thales	Patrice Caine	1 milliard	242	1 300 suppressions de postes annoncées
Airbus	Guillaume Faury	3.6 milliards	267	Plan de licenciement de 540 emplois annoncé en 2024
Atos	Philippe Salle	-3.4 milliards	59	10 000 suppressions de postes à prévoir d'ici 2028
Sanofi	Charles Wolf	5.4 milliards	150.3	330
ExxonMobil	Charles Amyot	33.7 milliards	20	666 suppressions de postes
Accor SA	Sébastien Bazin	633 millions	7.7	/
Michelin	Florent Menegaux	2 milliards	32.4 millions d'euros d'exonérations de cotisations sociales en 2023 et 40.4 millions de crédit d'impôt recherche en 2024	1 254 suppressions de postes dans le cadre d'un PSE.

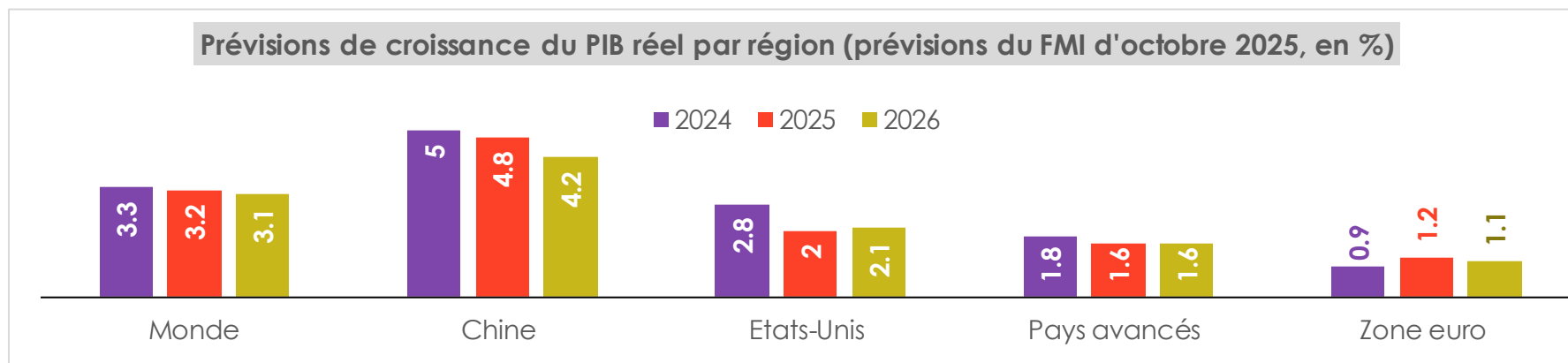
Note : Liste non exhaustive des sociétés interrogées par le Sénat dans le cadre de la Commission sur les aides publiques.

Sources : [Sénat, Comptes rendus de la commission d'enquête sur les aides publiques aux entreprises](#) ; L'humanité ; Les Échos ; Le Monde ; France Bleu

● Les perspectives mondiales

L'activité économique mondiale ralentira légèrement en 2025 dans un contexte de forte incertitude et d'applications de mesures protectionnistes

- En octobre, le FMI a revu à la hausse ses prévisions de **croissance mondiale**, à 3.2 % en 2025 contre les 2.8 % prévus en avril, grâce aux abaissements des tarifs douaniers américains en juillet par rapport à leur pic d'avril. Malgré ces révisions, la croissance mondiale devrait ralentir légèrement en 2025, à 3.2 % après 3.3 % en 2024. Ce ralentissement s'explique notamment par l'incertitude ambiante et l'application de mesures protectionnistes qui continueront de freiner l'activité économique mondiale cette année.
- La **croissance américaine** devrait nettement s'essouffler en 2025 (-0.8 point), tandis que l'inflation rebondirait en répercussion de la hausse des droits de douane.
- La **Chine**, qui a été durement frappée par la nouvelle politique tarifaire américaine, ne devrait voir sa croissance ralentir que modérément par rapport à 2024 (-0.2 point). La croissance résiste grâce à la dépréciation du taux de change réel qui a boosté les exportations vers l'Europe et les autres pays d'Asie. La politique budgétaire expansionniste a aussi contribué à soutenir la croissance, bien que la demande devrait continuer de rester molle, notamment si le marché immobilier ne se redresse pas.
- La **zone euro** verra quant à elle sa croissance augmenter en 2025 après une année 2024 morose (+1.2 % après +0.9 %). La croissance espagnole restera la plus dynamique des grands pays européens à 2.8 % et l'Allemagne devrait enfin sortir la tête de l'eau (+0.2 % de croissance en 2025 après -0.5 % en 2024). La croissance française devrait ralentir, passant de +1.1 % en 2024 à +0.7 % en 2025.



Sources : [Insee, note de conjoncture \(septembre 2025\)](#) ; [FMI, Perspectives de l'économie mondiale \(octobre 2025\)](#)

● Comment utiliser ces informations en tant que CSE ?

Comment utiliser ces informations en tant que CSE ?

Les questions à poser en CSE

Droits de douane

- **L'entreprise est-elle exposée aux droits de douane américains ?** Quel pourcentage de notre chiffre d'affaires est réalisé grâce aux exportations de biens aux États-Unis ?
- Quel est l'**impact financier** pour l'entreprise des droits de douane en vigueur ?
- *Si l'impact est significatif, quelles solutions envisagez-vous ?* Diminuer les marges pour compenser et garder un accès au marché américain ? Trouver d'autres débouchés que les États-Unis ?

Faiblesse de la consommation

- L'entreprise **est-elle affectée** par la faiblesse de la consommation intérieure ? Quelles **conséquences** sur l'activité ?
- Quelles seront les conséquences de ce ralentissement de l'activité sur les salariés ?

Précarité de l'emploi

- Prévoyez-vous de **pérenniser les emplois précaires** étant donné les difficultés rencontrées par les salariés concernés par ce type de contrat ?



Inflation, salaires et pouvoir d'achat

- **De combien ont augmenté les salaires** de base en moyenne depuis le troisième trimestre 2021 (en cumulé) ? Même chiffre **par catégorie socioprofessionnelle** de salariés ?
- *Si l'une de ces évolutions est inférieure à l'inflation cumulée sur cette période (13.3 %) :* **la direction prévoit-elle de compenser les pertes de salaire réel accumulées depuis 2021** (notamment par telle ou telle catégorie de salariés) ?
- *Si oui, par quel moyen ?* Versement d'une prime ponctuelle ou augmentation pérenne des salaires de base ? Une prime ponctuelle ne ferait que repousser le problème à l'année suivante.
- Depuis le 1er janvier 2025, le plafond maximum de la participation patronale au financement des titres-restaurants est relevé à 7.26 € par titre (contre 7.18 € auparavant). Pour compenser une partie des pertes de pouvoir d'achat des salariés, **l'entreprise prévoit-elle d'augmenter la prise en charge patronale des titres-restaurants ?**